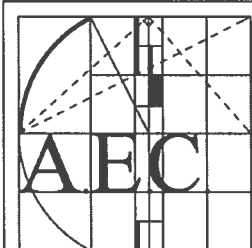


COMMUNE DE PRIMELIN
CREATION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE
Kerlavenan 29770 PRIMELIN

C.C.T.P.
DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Lot 4 – MENUISERIES INTERIEURES



AEC selarl d'architecture
Hervé DE JACQUELOT
Jean-Paul THOMAS
Architectes DPLG
79, avenue du Rouillen
29500 ERGUE-GABERIC
tel: 02 98 53 03 70 - fax: 02 98 52 08 88
mel: atelier.aec@wanadoo.fr

AVRIL 2015

LOT n° 4 MENUISERIE INTERIEURE**1.0 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES****DOCUMENTS DE REFERENCES**

L'entrepreneur se reportera au chapitre O PRESCRIPTIONS COMMUNES pour connaître les conditions du chantier

QUALITE DES OUVRAGES

Les bois de menuiserie seront de première qualité, ayant subi un traitement insecticide et fongicide conforme aux règles du C.S.T.B permettant la mise en peinture ou en lazure.

L'entrepreneur étant responsable de ses calculs il devra éventuellement augmenter la section et le nombre de bois prévus.

Des échantillons sont à fournir à l'approbation du maître d'ouvrage.

Les bois destinés à rester apparents seront d'aspect homogènes et exempt de défauts.

L'entrepreneur devra vérifier sur place les dimensions et aplombs des ouvrages sur lesquelles il doit poser ses ouvrages

Les quincailleries mises en œuvre sur le chantier seront simples et de première qualité, elles devront bénéficier d'une marque de qualité professionnelle.

L'entrepreneur fournira un échantillonnage de l'ensemble des quincailleries mise en œuvre pour approbation de l'architecte.

L'ensemble des serrures seront du type européen

DIMENSIONS DES OUVRAGES

L'entrepreneur doit relever sur place les dimensions des ouvrages à réaliser, avant leur mise en fabrication. Les cotes données sur les plans et dans les pièces écrites, sont des cotes d'appellation.

L'entrepreneur devra fournir en temps utile aux autres corps d'états les réservations qui lui sont nécessaires, faute de respect de cette clause l'entrepreneur aura à sa charge toutes les modifications qui pourrait en découler.

OUVRAGES COMPRIS DANS LES PRIX

D'une manière générale, les prestations du présent lot doivent comprendre toutes les sujétions d'exécutions, telles que transport, montage, réglage, protections des coupes exécutées sur place, pattes à scellement, joints, etc...

Le menuisier protégera les arêtes vives pendant toute la durée des travaux avant mise en peinture notamment au droit des huisseries placards , etc...

Le menuisier est tenu de réaliser tous contrôles de fonctionnement et mise en jeu sur l'ensemble de ses ouvrages

CONSERVATION DES OUVRAGES

Chaque entrepreneur sera responsable individuellement de la bonne conservation des ouvrages par lui exécutés pendant toute la durée des travaux et cela jusqu'à la réception des travaux. Aucune exception ne sera admise à cette règle.

Désignation des travaux

U Q P.U. Total

DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur du présent lot est tenu d'effectuer une visite détaillée des lieux du chantier afin de constater l'état du terrain existant, l'état de la voirie existante, l'état du bâtiment existant, les réseaux existants, la nature du sol. Il ne pourra prétendre à des surcoûts liés à la réalisation de ses ouvrages.

L'offre de l'entreprise devra être détaillée suivant la nomenclature utilisée ci-après

4.1 MENUISERIE BOIS

4.100 HUISSERIES

Huisserie en bois exotique traité fongicide et insecticide, qualité menuiserie, corroyé feuillure pour porte de 40mm d'épaisseur.

Concerne porte intérieure intégrée dans
- cloison vitrée de 0,07 : (LP 0,90), CF 1/2H

4.101 PORTES A UN VANTAIL

Fourniture et pose de portes vitrée de 40mm d'épaisseur, comprenant:

- cadre assemblé avec renfort de serrure.
- vitrage avec traverse intermédiaire.
- ferrage à 3 paumelles bichromées
- serrure à larder pêne dormant demi-tour type européen.
- ensemble béquille double à bout rentré ou recourbé sans arêtes vives sur et y compris rosaces type LINOX BEZAULT 492 équipés de ressorts de rappel
- arrêteurs caoutchouc pour l'ensemble des portes, à fixer soigneusement par chevilles de fixations

Concerne:
- 1U (93x205) cloison vitrée de la bibliothèque

4.102 OPTION

L'entrepreneur chiffrera en option la fourniture et la pose d'une porte coulissante vitrée avec traverse intermédiaire correspondant aux prestations mentionnées à l'article 4.101 ci-avant.

4.103 CLOISON VITREE

Fourniture et pose d'un ensemble de cloison vitrée fixe, en Sapin du Nord, vitrage STADIP selon plan, comprenant :

- cloisons de séparation de hauteur H=285

Y compris toutes sujétions de fixations et de mise en œuvre
L'ensemble devra respecter les nouvelles normes d'accessibilité (notamment en matière d'encombrement) : respecter les gabarits tracés sur les plans.

Désignation des travaux

U Q P.U. Total

Concerne :

- cloison de séparation vitrée de la bibliothèque créée

4.104 CIMAISES

Fourniture et pose d'une cimaise, comprenant :

- lisses en bois du nord raboté à bords arrondis section 150/18
compris toutes sujétions de pose, de découpe et d fixations.

Hauteur : 90cm (à confirmer sur place)

Concerne:

- cimaise en périphérie de la bibliothèque.

4.2 DIVERS

Sécurité - Hygiène - Interventions ultérieures - Déchets

L'entrepreneur devra prévoir dans son offre toutes les dispositions nécessaires, relevant des ouvrages de son lot, et, d'une manière générale, toutes dispositions conformes aux articles L.235-2, L.235-6, L.235-20 à R238-25 du Code du Travail.

Il devra notamment toutes les mesures de prévention destinées à assurer la sécurité des personnes, conformément à la législation, comprenant:

- affichage, signalisation
- installations, solidement fixées, de tous ouvrages de protection contre les chutes, garde-corps etc...

Il est bien précisé que l'entrepreneur devra, sans aucune majoration de son marché, tout ouvrage qui pourrait lui être demandé par l'Inspection du Travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, l'OPPBT, le bureau de contrôle, le Maître d'Œuvre ou le coordonateur SPS.

Il transmettra au Coordonateur SPS, à la fin de la période de préparation, la liste du matériel de son lot nécessitant un entretien périodique et son implantation, afin de constituer le dossier d'intervention ultérieure (DIU).

ces prestations pourront être chiffrées dans le présent devis, dans un article à part, ou seront réputées incluses dans les prix unitaires des ouvrages. En aucun cas, à l'exécution des travaux, l'entrepreneur ne saurait s'y soustraire.

L'entrepreneur devra prévoir un tri sélectif de ses déchets, conformément à la réglementation en vigueur